



Compte rendu de la séance du lundi 08 septembre 2025

Présents : Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, David FINK, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Aline SZATKOWSKI, Thomas WALTER, Laurent WIEST

Absents :

Excusés : Stéphanie ANFOSSI, Muriel FIGENWALD, Yannick PANDIN

Procuration :

Secrétaire(s) de la séance : Frédéric FAUVEL

Ordre du jour:

1. Projet de transmission de mémoire - Jeunes Réfractaires de Ballersdorf - porté par le collège de Seppois le Bas
2. Avenant à la convention pour la mission recollement
3. Projet Slow Up
4. Déclaration d'intention d'aliéner
 1. 2 rue de la Carrière
 2. rue de l'Étang - section AN n°16
 3. 49 rue André Malraux
5. Divers
 1. Opération brioches

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE TRANSMISSION DE MEMOIRE - JEUNES REFRACTAIRES DE BALLERSDORF - PORTE PAR LE COLLEGE DE LA LARGUE (2025 09 01)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la demande de soutien reçu par les élèves de 3e membres du club histoire et mémoire du collège de la Lague à Seppois-le-Bas, encadrés par leurs enseignantes Lucie HEITZ et Rachel VACHET -VALAZ.

Avec l'idée de rendre la mémoire autrement, les jeunes ont imaginé un cheminement mémoriel entre Ballersdorf et le Struthof, avec différentes étapes matérialisées par des œuvres d'art contemporain : la démarche s'est établie en co- construction avec l'artiste plasticien ZED.

La poursuite du projet se déclinera par l'installation au mémorial d'Alsace-Moselle de Schirmeck, 18 Flexos redonneront vie au groupe initial parti de Ballersdorf en 1943 et au CERD Struthof, un Flexo associé à un message sous forme d'œuvre par anamorphose viendront clore le chemin. Chacune des œuvres sera complétée d'un cartel comportant un QRcode qui renvoie au site internet du collège, présentant l'ensemble de la démarche pédagogique menée depuis l'origine du projet.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Le financement des œuvres d'art des dernières étapes du projet, pour un coût total de 13 764 euros TTC, permettraient d'achever cet ambitieux chemin de la mémoire.

Monsieur le maire met en avant le travail au long cours mené par les élèves volontaires et investis du club, pleinement acteurs de leur projet, qui ont appris à coopérer, à innover ensemble autour de la mémoire de ces réfractaires disparus il y a plus de 80 ans.

Considérant l'importance du devoir de mémoire ;
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;
- décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € qui sera versée au FSE du collège de la Lague ;
- charge le maire d'exécuter la présente décision.

AVENANT A LA CONVENTION DE LA MISSION RECOLLEMENT (2025 09 02)

Considérant que Monsieur le Maire au nom de la Commune est compétent pour la délivrance des actes d'urbanisme ;

Considérant que l'instruction des autorisations du droit du sol fait l'objet actuellement d'une convention avec le service d'autorisation droit des sols du PETR du Pays du Sundgau ;

Considérant que l'article R. 462-7 du code de l'Urbanisme oblige le maire à effectuer un recollement des travaux ;

Considérant que l'article R. 462-6 du code de l'Urbanisme donne la faculté pour le maire de procéder à un recollement facultatif des travaux ;

Considérant que ces obligations requièrent des compétences techniques et juridiques particulières que le Maire ne peut assurer seul efficacement ;

Considérant que le suivi de ces autorisations peut donc être effectué avec l'aide d'un service de recollement ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 4 octobre 2023, approuvant la création d'une nouvelle mission de contrôle de la conformité des travaux ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 14 novembre 2023 approuvant le principe du financement du lancement du service de recollement par une participation financière des communes, proportionnelle à leur population ;

Considérant que la commune, par décision en date du 08 décembre 2023 a décidé d'adhérer à la mission de recollement,

Considérant la situation et le enjeux du financement de cette mission exposés et débattus lors de 4 réunions d'échanges organisées en juin 2025 auprès des communes adhérentes,



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR Pays du Sundgau en date du 9 juillet proposant de faire évoluer le mode de financement et l'organisation des contrôles,
Considérant la nécessité de faire évoluer ces points au travers d'un avenant à la convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-1 à L.5111-8) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.461-1 à L463-1), R.462-6 et suivants ;

Approuve le projet d'avenant à la convention d'assistance au contrôle et à la conformité des autorisations d'urbanisme délivrées par la commune proposé par le PETR du Pays du Sundgau et adoptée lors du conseil syndical du 9 juillet 2025 ;

Autorise le maire à signer l'avenant qui décrit les nouvelles modalités de financement et le processus d'organisation des contrôles obligatoires ;

Autorise le maire à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;

Autorise le maire à procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

PROJET SLOW-UP (2025 09 03)

Le PETR du Pays du Sundgau dispose d'un conseil de développement composé de citoyens engagés, dont la mission est d'analyser les projets portés par les collectivités locales et de sensibiliser les élus à des enjeux vécus par les habitants. Fort d'une expérience de quatre ans en termes de saisine sur des problématiques vécues par les habitants et d'auto-saisine par les collectivités, le conseil de développement propose d'organiser une manifestation pour les habitants du territoire. Des parcours à vélo sur des routes coupées à la circulation : le Slow-Up.

Les caractéristiques : des boucles de niveaux différents, accessibles aussi bien à un public sportif qu'à un public familial. Elles sont accessibles à tout type de mobilité douce (vélo, marche, trottinette, roller, etc).

Le parcours : Un sens unique sera assuré pour tous les participants, avec des routes fermées aux voitures.

Les parcours seront rythmés par des places festives, qui sont des points de rencontre tout au long du parcours, mettant en valeur les associations du territoire, avec des animations, de la restauration et des buvettes.

Ce projet mobilise plusieurs acteurs afin de vous proposer des tracés valorisant les patrimoines de vos communes en collaboration avec les communautés des communes Sundgau et Sud Alsace Largue, l'office de tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace et le Pays du Sundgau.

Les principaux objectifs de cet événement sont de valoriser le patrimoine Sundgavien (bâti et paysager), de sensibiliser aux mobilités douces et de mettre en valeur les associations locales.

Dans le cadre des itinéraires envisagés, votre commune a été proposée pour accueillir un événement de type Slow-up. Nous sollicitons votre appui pour mobiliser les associations locales afin d'animer les espaces festifs, véritables vitrines de vos communes, offrant l'opportunité de valoriser vos associations à travers des animations, des stands de restauration et des buvettes. Il vous sera également demandé d'assurer



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

le balisage des parcours, de gérer la fermeture temporaire des routes communales concernées le jour de l'événement et de recruter des bénévoles pour contribuer à l'organisation. Un appui technique du Pays du Sundgau est proposé aux communes pour faciliter la mise en oeuvre de l'événement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- 6 D'autoriser le passage de l'itinéraire sur la commune de Ballersdorf.
- 7 De s'engager à mobiliser les associations et les bénévoles pour l'événement.
- 8 De s'engager à mettre en oeuvre toutes actions préparatoires visant au bon déroulement de la manifestation sur notre ban communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise le passage de la manifestation
- s'engage à mobiliser les associations et bénévoles
- s'engage à mettre en oeuvre les actions réparatoires visant au bon déroulement de la manifestation sur notre ban communal.

Les conseillers municipaux indiqués ci-dessous sont volontaires pour participer à l'organisation de l'événement : Rachel BOSSWINGEL, Frédéric FAUVEL, David FINK, François JACQUOT et Thomas WALTER.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (2025_09_04)

Monsieur le Maire présente les projets de vente suivants :

Propriétaire(s) : Consorts Suzanne ZIMMERMANN

Acquéreur : M. David LOBMEYER

Adresse : section AA parcelles 67, 68 et 69

49 rue André Malraux

Surface : 11a 35ca

Propriétaire(s) : M. Fernand WALTER et Marie WALTER ép. BIHL

Acquéreur : M. Yan BOSSWINGEL et Mme Margot SCHALK ep. BOSSWINGEL

Adresse : section AN parcelles 16

rue de l'Étang

Surface : 34a 09ca

Propriétaire(s) : M. Alain JOSS et Véronique KOCH ep. JOSS

Acquéreur : M. Vincent BASTIAN et Alexandra VANACKER

Adresse : section AM parcelles 68 et 69

2 rue de la Carrière

Surface : 5a 48ca

Madame Rachel BOSSWINGEL quitte la séance.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas appliquer son droit de péremption sur ces projets de vente.

DIVERS

- Opération brioches : les membres du Conseil municipal sont sollicités pour la vente.
- Recensement de la population : nous recherchons un agent recenseur.
- La chaufferie de l'école a été inondée lors des fortes pluies du 27 août. Le réseau était saturé. La pompe vide cave est cassée ainsi que le groupe du chauffe- eau. Une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance.
- Une inondation a été constatée dans l'espace traiteur de la Vaillante. Déclaration de sinistre a été faite à l'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 20h30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits